

L'Observatoire du marché de l'art et du mouvement des biens culturels

Cet Observatoire, créé en décembre 1990 à l'initiative du ministre chargé de la culture, sous l'appellation d'Observatoire des mouvements internationaux d'oeuvres d'art, est un organisme devenu essentiel pour les échanges entre le gouvernement et les professionnels du marché de l'art.

Instauré sous la présidence de M. André Chandernagor en 1990, l'Observatoire est, depuis 2001, présidé par Philippe Limouzin-Lamothe, conseiller maître honoraire de la Cour des Comptes

Cette instance informelle et originale réunit à la fois des représentants des principales organisations du marché de l'art français (maisons de ventes, commissaires-priseurs judiciaires, experts, galeristes, antiquaires, libraires, numismates...) et des représentants des services de l'Etat concernés par le secteur des biens culturels (culture, police et gendarmerie, douanes, justice).

Au fil des années, l'Observatoire est de fait devenu progressivement le lieu, apprécié des opérateurs concernés, où sont débattues les conditions susceptibles de faire évoluer favorablement le fonctionnement du marché de l'art français aussi bien sur le plan judiciaire que fiscal et douanier.

Les séances thématiques, au nombre de dix par an, qui sont parfois animées par des personnalités extérieures qualifiées, portent sur différents sujets et ont permis d'instaurer des débats fructueux entre les différents participants : les statuts des professionnels, les ventes de biens culturels en ligne, la fiscalité, la lutte contre les trafics d'œuvres d'art, le paracommercialisme, les conséquences de l'application de différentes directives européennes... .

L'Observatoire a été pérennisé par une lettre de mission du ministre de la culture et de la communication en date du 3 novembre 2006. Cette lettre de mission renouvelle Monsieur Philippe Limouzin-Lamothe dans ses fonctions de président. Pour mieux rendre compte de l'ensemble de ses missions, le nom de cette instance devient « *Observatoire du marché de l'art et du mouvement des biens culturels* ».

A cette occasion, les missions initiales de l'Observatoire ont été réaffirmées et seront donc poursuivies :

- Recueil et analyse de toutes les données économiques permettant l'amélioration de la connaissance du marché de l'art;
Suivi de l'évolution des échanges intervenant sur le marché de l'art, tant sur le plan national que sur le plan international, notamment par la synthèse périodique des statistiques disponibles sur les mouvements de biens culturels;
- Recueil d'informations susceptibles de contribuer à la lutte contre le trafic illicite d'œuvres d'art et de faire progresser la coopération internationale à cet effet, en collaboration étroite avec l'OCBC.

Ses missions ont même été étendues à un examen des données économiques relatives aux acquisitions de biens culturels effectuées par des institutions publiques ainsi qu'aux financements publics et privés concourant à ces acquisitions.

Sa composition a été élargie avec la participation plus régulière de conservateurs du patrimoine et celle de services actuellement non représentés mais directement liés à l'activité du marché (service de la législation fiscale, direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, PME et Commerce, etc...).

L'Observatoire, ainsi conforté, est aussi appelé à formuler toute proposition utile à l'amélioration de l'environnement légal et réglementaire du marché de l'art.

Pour assurer pleinement sa mission, l'Observatoire est à présent placé directement auprès du ministre de la culture et de la communication, le service des musées de France de la direction générale des patrimoines, qui est chargé de l'observation du marché de l'art pour l'ensemble des services du ministère de la culture et de la communication, continuant d'en assurer le secrétariat général.